

Fiche d'inscription

NOM DU SÉJOUR :

DATES :

Nom	Prénom	F/G	Date de naissance

Adresse :
Code Postal : Ville :

Email :@.....

Email de l'enfant :@.....

Tél Domicile : Tél Portable de l'enfant :

Tél Travail Père : Tél Travail Mère :

Tél Portable Père : Tél Portable Mère :

Ecole fréquentée :

Chambre à partager avec :

Avez-vous déjà voyagé avec le Club Kineret ? oui non

Enfant scolarisé en école juive ? oui non

J'accompagne ma fiche d'un chèque de à l'ordre de Club Kineret
Bons et chèques vacances acceptés

J'autorise le Club Kineret à prélever ma carte de Crédit Visa de par enfant 

AUTORISATION DES PARENTS OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) :

déclare autoriser mes enfants :

à participer au séjour du mois de à et à toutes les activités en découlant
prévues pendant le séjour.

(Uniquement pour les séjours à l'étranger) N° de passeport de l'enfant :

Date de délivrance : / / Date d'expiration : / /

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurants sur la brochure.

Fait à : le : Signature

Cadre réservé au Club Kineret : Accompte Solde Dossier complet

Observations

A retourner à : Club Kineret
24 rue Alphonse Baudin - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 94 94 - Mail : info@clubkineret.fr

CONDITIONS GENERALES

Le Club Kineret est agréé par la DDCS n° organisme 075 ORG 0646 et possède une assurance professionnelle auprès de la MMA. Agrément tourisme

COMMENT S'INSCRIRE

Vu le nombre de place limité, le Club Kineret vous conseille de réserver. Puis de nous retourner la fiche d'inscription avec un acompte par chèque ou par carte bancaire de 420 euros pour les séjours en France et en Espagne ou de 620 € pour les séjours à l'étranger. Le solde devra être envoyé 20 jours avant le départ accompagné d'un chèque de caution de 100 euros pour les séjours en France ou 200 euros pour l'étranger par enfant pour les éventuels frais médicaux.

Un retard de paiement ou un dossier incomplet pourra entraîner l'annulation de votre inscription. Dès réception de la fiche d'inscription et de l'acompte, le Visa Club vous sera expédié. Il comprend :

-les horaires précis du départ et du retour ainsi que les lieux de rendez-vous.

-l'adresse et le numéro de téléphone des centres

-la fiche trousseau que nous vous demandons de mettre dans la valise une fois clairement remplie

-la fiche sanitaire

Avant le départ, nous vous demandons de bien vouloir présenter au responsable une enveloppe aux nom et prénom de l'enfant comprenant : son argent de poche, la fiche sanitaire et vos dernières recommandations.

Inscription : Une inscription est considérée comme définitive dès réception de la fiche d'inscription accompagnée d'un acompte. A 15 jours du départ, les inscriptions doivent être accompagnées du règlement total. Le Club Kineret se réserve le droit de refuser la présence d'un participant si la totalité du montant du séjour n'est pas payée avant la date du départ.

Cotisations : le Club Kineret est une association régie par la loi de 1901. A ce titre l'adhésion est obligatoire pour la participation à un séjour. Le montant de la cotisation par année civile est de 20€.

Les prix : ils comprennent les services indiqués pour chaque séjour, voyage compris au départ de Paris. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout départ anticipé

Annulation : Un empêchement vous interdisant de partir à la date prévue est toujours possible.

Vous avez la possibilité de régler votre séjour avec une carte Visa Premier afin de bénéficier de l'assurance annulation comprise.

Si vous n'en possédez pas et que vous nous prévenez assez tôt, c'est-à-dire 60 jours au moins avant la date prévue, nous vous rembourserons alors la somme déjà versée excepté 70€ de retenue par personne inscrite. Par contre, entre 59 et 30 jours avant la date de départ prévue, nous vous retiendrons l'acompte versé en totalité, entre 29 et 15 jours 40% du montant total du séjour. Entre 14 et 8 jours, la somme prélevée sera de 80% du séjour et si votre annulation nous parvient les 7 jours qui précèdent le départ, nous vous retiendrons alors 100% du séjour.

En cas de retour anticipé d'un membre pour quelque raison que ce soit, le Club Kineret n'est tenu à aucun remboursement. Les frais de retour sont à la charge des parents.

Crise sanitaire : En cas de contre indications de la DDCS, si nous sommes contraints d'annuler le séjour 15 jours avant, vous serez intégralement remboursés des sommes versées.

Assurance : l'assurance rapatriement est incluse pour tous les voyages. Les parents s'engagent à accepter toutes décisions prises par les médecins privés.

Frais médicaux : les participants ou leurs parents s'engagent à rembourser au Club Kineret la totalité des frais médicaux engagés ou avancés par l'association.

Conditions particulières : l'association se réserve la possibilité d'annuler un séjour qui ne regrouperait pas assez de participants au plus tard quinze jours avant le départ. Les sommes versées seront intégralement remboursées. Kineret s'engage alors à proposer des formules de remplacement aux participants inscrits. Tout retard ou modification indépendant de notre volonté (départ différé pour des raisons de sécurité ou autre) ne serait pas imputable au Club Kineret et ne donne pas lieu à indemnisation. En raison des circonstances, les prix forfaitaires restent soumis aux augmentations éventuelles pouvant résulter de la modification justifiée des tarifs de transport, d'hébergement et des valeurs monétaires. Et ce, jusqu'au jour du départ.

Pertes et vols : l'association ne saurait être tenue responsable de toute perte de bagages, portables, IPOD et consoles de jeux, appareil photo numérique ceux-ci n'étant pas assurés.

Subventions – Bons de vacances : les bons de vacances délivrés par les allocations familiales seront déduits du prix du séjour. Pour cela, ils devront obligatoirement nous parvenir remplis et signés en même temps que l'inscription.

Programme : Des modifications concernant notre séjour et les activités proposées peuvent intervenir

La vie en groupe : le respect de chacun est une qualité qui est développée dans nos centres de vacances et qui fait partie des règles de vie instaurées au Club Kineret. En cas de non respect de celles-ci, impliquant une atteinte à autrui, ou en cas de faute grave : vol, drogue, alcool, dégradations, le Club Kineret pourra effectuer le renvoi de l'enfant sans contrepartie financière.

Droit à l'image : Les responsables légaux et les participants acceptent la diffusion de leur image sur nos catalogues et nos autres supports de communication sans limitation de durée.

Départ anticipé : Les représentants légaux de l'enfant s'engage à se tenir ou à tenir présent un tiers pour récupérer l'enfant en cas de départ anticipé et ce durant toute la durée du séjour.

PROJET EDUCATIF

Le CLUB KINERET a pour vocation l'organisation de centres de vacances et de loisirs ludiques et éducatifs à caractère israélien afin de permettre la rencontre d'enfants et adolescents et par l'organisation d'activités sportives et culturelles ponctuelles tout au long de l'année pour solidifier les liens qu'ils auront créés entre eux.